



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 MARS 2023**
Délibération n° **DEL-2023-0084**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 54
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 20
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

23 MARS 2023

et affichage le

23 MARS 2023

Secrétaire de séance :
Christophe BORG

Le lundi 20 mars 2023 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 14 mars 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Marylin ARNDT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Cécile CONRY À François BERNIGAUD, Brigitte DULONG À Martine KOHLY, Pierre FORTE À Françoise MIDALI, Annie FRAGOLA À Annie TANI, Nelly GADEL À Emmanuelle MOREAU, Claudine GELLENS À Guillaume RACCURT, Philippe LORIMIER À Serge POMMELET, Robert MONNET À Agnès DUPON, Claire QUINETTE-MOURAT À Michel BASSET, Sophie RIVENS À Alexandra COHARD, Cécile ROBIN À Patricia BELLINI, Olivier ROZIAU À Damien VYNCK, Olivier SALVETTI À Valérie PETEX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir, selon certains critères, les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire et les sportifs de haut niveau.

Dans le cadre de la Charte de partenariat sportif adoptée le 31 janvier 2022 et conformément au vote du budget primitif 2023, Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes, de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers et précise que les associations dont les manifestations ne se sont pas encore déroulées et seraient annulées, pourraient être amenées à restituer tout ou partie de la subvention reçue.

Bénéficiaire	Manifestation / Objet	Proposition de subvention 2023
Anouck TRONCHET	Soutien à une sportive de haut niveau pratiquant le snowboard.	500 €
Colin SAVIOZ	Soutien à un sportif de haut niveau pratiquant le cyclisme sur route.	500 €
Colin CHANSSEAUME	Soutien à un sportif de haut niveau pratiquant le judo.	500 €
Martin STRIPPOLI	Soutien à un sportif de haut niveau pratiquant le judo.	500 €
Morgane ANNIS	Soutien à une sportive de haut niveau pratiquant le judo.	500 €
Isabelle LAFAYE	Soutien à une sportive de haut niveau pratiquant le tennis de table handisport.	1 500 €
Alpha sport event	Subvention pour la 2 ^{ème} édition du Trail du Grésivaudan, le 26 février 2023. Course au départ de Grenoble et arrivée à Lumbin, qui traverse 6 communes du territoire du Grésivaudan.	500 €
Ski nordique Belledonne-Chamrousse	Subvention pour les Championnats de France des clubs de ski nordique les 25 et 26 mars 2023. Courses de relais sur le site du plateau de l'Arcelle à Chamrousse.	1 500 €
Nextape	Subvention pour l'organisation du Festival de danse « Who got the flower », sur le territoire du Grésivaudan, et notamment sur la commune de Pontcharra.	1 000 €
L'Echappée Belle	Subvention pour l'ultra trail l'Echappée Belle, traversée du massif de Belledonne de Vizille à Aiguebelle, du 25 au 27 août 2023.	3 000 €
Les pieds à terre	Subvention pour l'organisation d'une manche du championnat Auvergne Rhône-Alpes de VTT de descente (DH), les 30 août et 1 ^{er} septembre 2023, à Prapoutel (commune des Adrets).	1 500 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CO7Laux	Subvention pour l'organisation du Grand Prix international des 7 Laux , courses de ski alpin féminin les 31 mars et 1 ^{er} avril 2023, à Prapoutel - Les 7 Laux.	1 500 €
Grenoble Métropole Cyclisme 38	Subvention pour le grand prix cycliste Allevard les Bains-La Chapelle-du-Bard , le 12 mars 2023	500 €
Association Lakikarivemba	Subvention pour l'organisation du Derby des Vallons du Pra , le 25 mars 2023 au Pleynef-Les 7 Laux. Course chronométrée, ski, snowboard, télémark, snowscoot et monoski.	800 €
Total		14 300 €

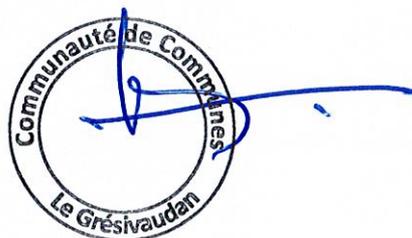
Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023, au chapitre 65, à l'article 6574, à l'analyse SSUB#, gestionnaire SPODIV (enveloppe à affecter – Diverses associations sportives).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **20 MARS 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20230320-DEL-2023-0084-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023